

AVIS DE CONCESSION DE SERVICE

GESTION DE LA CAFÉTÉRIA DU COMPLEXE SPORTIF

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1 Nom et adresses

Commune de Rixensart, 0 207 277 617
Avenue de Merode 75, BE-1330 Rixensart
Contact : Monsieur Quentin Gillet
Tél.: +32 26342128
E-mail: quentin.gillet@rixensart.be
Adresse principale : (URL) <https://www.rixensart.be/>

I.3 Communication

Les documents du marché sont disponibles gratuitement sur demande, à l'adresse email marchespublics@rixensart.be

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Département des sports
Avenue de Clermont-Tonnerre 26A, BE-1330 Rixensart
Contact : Monsieur Frédéric Hautrive
Tél.: +32 26540065
E-mail: direction.sports@rixensart.be
Adresse principale : (URL) <https://www.rixensart.be/>

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :
par email, à l'adresse marchespublics@rixensart.be

I.4 Type de pouvoir adjudicateur

Autorité régionale ou locale.

I.5 Activité principale

Services généraux des administrations publiques.

Section II : Objet

II.1 Étendue de la concession

II.1.1 Intitulé

Invitation à présenter une offre - Procédure négociée.
N° de référence: 2022/23 S.

II.1.3 Type de concession

Services.

II.1.4 Description succincte

voir II.2.4.

II.1.6 Information sur les lots

Cette concession est divisée en lots ? : Non.

II.2 Description

II.2.3 Lieu d'exécution

Cafétéria du Complexe sportif
Avenue de Clermont Tonnerre 26A à 1330 Rixensart.

II.2.4 Description des prestations

Gestion de la cafétéria du Complexe sportif.

II.2.5 Critères d'attribution

1. Redevance d'occupation mensuelle (/35)
2. Qualité et originalité du projet (/20)
3. Expérience (/20)
4. Ristournes aux clubs sportifs (/15)
5. Ouverture de la cafétéria (/10)

II.2.7 Durée

Du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023.

La concession peut être prolongée ou résiliée anticipativement aux conditions mentionnées dans le cahier des charges.

II.2.10 Information sur les variantes

Des variantes seront prises en considération : Non.

II.2.11 Information sur les options

Options : Non.

Section III : Procédure

IV.1 Description

IV.1.1 Type de procédure

Procédure négociée, telle que définie dans le cahier des charges.

IV.2 Renseignements administratifs

IV.2.2 Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

Date : 22/06/2022.

Heure locale : 12.00.

IV.2.4 Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

Français.

IV.2.6 Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

L'offre doit être valable durant 120 jours.

Section IV : Renseignements complémentaires

VI.1 Renouvellement

Il s'agit d'une concession renouvelable : Non.

VI.2 Informations sur les échanges électroniques

La facturation en ligne sera acceptée.

VI.4 Procédures de recours

VI.4.1 Instance chargée des procédures de recours

Conseil d'Etat, Rue de la Science 33, BE-Bruxelles.

URL : <http://www.raadvst-consetat.be/>.